

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le MARDI 28 JUIN à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 JUIN 2016.

Elus en exercice : 11 - Présents : 10- Votants : 11

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, DELOLY Denis, GUIBERT Didier, GALLI Nathalie, VIDAL Nelly, STEPHAN Elien.

Absent excusé : CHEVRÉ Michel.

Pouvoir : de CHEVRÉ Michel donné à ROUSSEAU Didier

Secrétaire : VIDAL Nelly

1° - EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES – DOMMAGES OUVRAGE

Le conseil municipal est informé du déroulement de la procédure pour la consultation des entreprises.

Vu l'estimatif des travaux, il s'agit d'une procédure adaptée.

Le dossier de consultation des entreprises a été étudié le 20 juin avec l'Architecte.

Ce jour, 28 juin 2016, un avis de publication a été fait sur le Courrier de l'Ouest et le dossier de consultation a été mis sur le site « Anjoumarchespublics.fr ».

La date limite de réponse des entreprises est fixée au 25 juillet 2016, 17 heures.

La date d'ouverture des plis est prévue le 25 juillet 2016 à 18 heures et l'analyse des offres par l'Architecte aura lieu jusqu'au 05 août 2016,

Attribution des lots possible le 05 août 2016.

Le conseil municipal prend acte de cette procédure et des aides obtenues :

DETR : 74 665,69 €

FSIPL : 16 892,30 €

Réserve parlementaire : 10 000 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité un devis d'assurance dommages ouvrages auprès de Groupama qui estime l'assurance à 4500 € environ. Le conseil municipal demande d'autres devis pour comparaison.

2° - ACCUEIL DU CENTRE AÉRÉ

Monsieur le Maire donne le compte-rendu des visites du centre aéré du 6 janvier et du 8 février 2016 par les représentants du Service de Protection Maternelle et Infantile du Département.

Un rendez-vous a eu lieu à la Mairie avec les représentants de ce service, l'Afriej et la Mairie le 2 juin 2016 pour en discuter. Diverses préconisations ont été demandées et la Mairie est en attente du rapport.

3° - DEVIS

3-1) Portes

Les portes de la cave et des toilettes extérieures vont être refaites par l'agent communal.

3-2) Réfection du chemin mitoyen Artannes Distré

Des devis pour les travaux de réfection du chemin mitoyen à Artannes et à Distré ont été demandés. Le devis retenu est celui de la Sarl RABINEAU d'un montant de 11 637,60 € euros TTC.

Ayant accepté de participer pour moitié, le conseil municipal accepte ce devis et est d'accord pour participer à hauteur de 5 818,80 € TTC.

3-4) Lignes téléphoniques Mairie (box internet), fax, salle des fêtes.

Le conseil municipal prend connaissance du devis établi par Vist and Com légèrement inférieur aux tarifs actuels payés par la Mairie.

Cependant, le Conseil Municipal décide de rester avec Orange et de négocier le tarif.

4° - STATUTS MODIFIÉS DU PARC NATUREL REGIONAL

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine en date du 5 mars 2016 ayant approuvé la modification de ses statuts afin de l'adapter notamment aux évolutions institutionnelles et de simplifier la composition et le fonctionnement de certains collèges,

Vu ci-annexé le projet de modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine,

Après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, portant sur la fusion des collèges régionaux et départementaux, sur la représentativité au sein des communes nouvelles et sur la possibilité donnée aux élus régionaux et départementaux de s'attribuer pouvoir entre eux et à des membres du Bureau du Parc, et ce, conformément au projet annexé à la présente délibération.
- Approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération, dûment exécutoire, au Président du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5° - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION pour les échanges avec la CNRACL

Conformément à l'article 24 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les Centres de Gestion apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Toutefois, au regard des droits informatique et liberté et d'une réponse de la C.N.I.L, la transmission d'informations contenues dans les dossiers individuels des agents ne peut se faire sans que la collectivité en ait au préalable donné expressément l'instruction au C.D.G et qu'elle en est également informé l'agent.

Une convention entre le Centre de Gestion et la Commune est proposée pour permettre la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts gestionnaire de la CNRACL., du RAFFP et de l'IRCANTEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

6° - ANIMATIONS DU 14 JUILLET ET DE LA FÊTE DE L'ÉGLISE

- **14 JUILLET** : le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet dans le pré du bas.
Une buvette sera ouverte à cette occasion par la Mairie, à partir de 21 heures.
Ne seront vendues que des canettes (bière, jus de fruit..) au tarif de 2 €.

- **FÊTE DE L'ÉGLISE** : le vendredi 29 juillet à partir de 19 h 30
Le groupe KAEL est retenu pour un montant global de 900 €, ambiance année 80.
Vente de fouées par les « faiseurs de fouées ».

7° - AMÉNAGEMENT DU BAS DE GASTINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir des tables de pique-nique pour aménager l'aire du bas de gastine et choisit la table rectangulaire et bancs en béton armé, modèle Languedoc, de l'entreprise KG MAT COLLECTIVITÉS.
Le tarif de cet ensemble est de 3 320 € HT, soit 3 984 € TTC pour 5 tables de pique-nique + frais de transport.